

# Aménagement

Autor(en): **Association pour la défense des intérêts du Jura**

Objektyp: **Preface**

Zeitschrift: **Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura**

Band (Jahr): **32 (1961)**

Heft 2

PDF erstellt am: **16.08.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

P74

# LES INTÉRÊTS DU JURA

Bulletin de l'Association pour la défense des Intérêts du Jura  
CHAMBRE D'ÉCONOMIE ET D UTILITÉ PUBLIQUE DU JURA BERNOIS

XXXIIe ANNÉE

Paraît une fois par mois

N° 2 Février 1961

## SOMMAIRE

Aménagement — Un ambassadeur du travail jurassien à l'ONU  
La Suisse à l'heure nucléaire — La recherche scientifique dans l'industrie horlogère  
Le marché du travail — Introduction de nouvelles industries  
Annexes

(Requête horaire C.F.F. et Rapport spécial sur les trains d'abonnés entre Delémont et Sonceboz)

## Aménagement

Récemment, M. Rauber, conseiller municipal biennois, chef des Travaux publics, a été appelé à la présidence de l'Association d'aménagement du territoire Bienne-Seeland à laquelle une douzaine de communes sont déjà affiliées et qui intéresse tout spécialement celle de La Neuveville.

Précisons qu'il s'agit là du premier groupement de communes important du canton de Berne qui cherchent à résoudre en commun, et non plus sous l'angle local, des problèmes d'aménagement du territoire.

On suivra dès lors avec une extrême attention les travaux de cette association dont l'étude seule, devisée à plusieurs dizaines de milliers de francs, vise à une remise en ordre générale du territoire curieusement partagé. En effet, après la période féodale, quand se réorganisèrent les communes, les paysans de nos villages agirent de façon diverse. Le tiers du territoire des communes fut constitué par des pâturages communs. Certains villages vendirent, petit à petit, ces terrains communaux. D'autres les conservèrent sagement. De sorte qu'aujourd'hui on trouve des villages ayant de vastes territoires leur appartenant tandis que d'autres localités ne possèdent quasiment rien. Il en résulte un déséquilibre certain.

Il convient, dès lors, de créer des zones (agricoles, industrielles, résidentielles), grâce à des études entreprises sous divers angles (juridique, géographique, démographique, technique) et qui visent toutes à l'établissement d'un plan directeur. Se sont chargés de cette tâche les promoteurs de l'Association Bienne-Seeland, qui ont compris que, le problème de l'aménagement du territoire étant inconnu sur le plan fédéral, les cantons et les communes se devaient de faire quelque chose. En effet, il convient d'agir sans tarder si l'on veut éviter, en raison du rythme accéléré de la construction des routes et des maisons d'habita-

tion, que la Suisse ne devienne une sorte de monstrueuse cité où les routes de jadis ne seront plus que des rues, les lacs des piscines, les champs et les prés... des parcs intérieurs !

Mais ne doivent pas se mettre à la tâche seuls quelques initiés. Dans la conférence qu'il a récemment donnée à Delémont sous les auspices de la Commission agricole de l'ADIJ, M. Jean Chevallaz, directeur de la Chambre vaudoise d'agriculture à Lausanne, l'a bien précisé : Tous les secteurs intéressés à l'aménagement du territoire doivent se mettre préalablement d'accord. Il faut organiser notamment des colloques entre industriels et agriculteurs pour que, d'un côté comme de l'autre, on soit bien renseigné sur les désirs de chacun. Inutile de mener un stérile combat d'arrière-garde. Il sied plutôt de s'organiser afin de dégager une solution qui, tenant compte des intérêts de chacun, soit une solution rationnelle. Car l'aménagement du territoire ne vise pas à une exploitation du sol mais à sa mise en valeur.

Les cantons de Zurich, Lucerne, Berne et Genève, les premiers, se sont efforcés d'instaurer un esprit de solidarité régionale. On note avec intérêt que leur exemple commence à être suivi. Le Conseil d'Etat vaudois, à son tour, a estimé qu'il ne fallait plus différer l'étude des problèmes nouveaux que pose l'occupation rationnelle du sol. C'est ainsi qu'il envisage de confier à des bureaux privés une série de mandats de travail dont les dépenses, pour un espace de cinq ans, atteindront 150 000 francs annuellement.

Et dans le Jura ?

Pour le moment, rien ne s'est encore fait. Rappelons que c'est grâce à l'initiative du groupe d'aménagement régional du canton de Berne (bureau privé mais soutenu par l'Etat) et présidé par M. Siegenthaler, secrétaire à la Direction des Travaux publics, que s'est constituée l'Association d'aménagement du territoire Bienne-Seeland.

Certes, la nécessité absolue où l'on se trouve maintenant de s'attaquer au problème de l'aménagement du territoire ne s'impose pas encore au grand public. C'est pourquoi, dans le canton de Vaud par exemple, les travaux préparatoires s'accompagneront d'une campagne de propagande et de persuasion afin que l'opinion accepte les restrictions à l'usage de la propriété qu'amène tout aménagement.

Il importe, d'ores et déjà, que l'on s'intéresse aussi dans le Jura à cette importante question. L'heure de l'aménagement sonnera inexorablement un jour ou l'autre. Ceux qui, prudemment, auront compris qu'il est préférable de prévenir plutôt que de guérir, pourront se féliciter. Ils auront bien travaillé. Puissent le comprendre notamment nos autorités politiques au moment où l'importance du problème, pour l'instant, échappe encore à la grande masse.

ADIJ